



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 47638

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la gestion des différentes caisses de retraite. L'année dernière, l'inspection générale des affaires sociales a mis en évidence de graves dysfonctionnements financiers au sein de la caisse interentreprises. Certaines informations laissent à penser que de telles dérives auraient lieu au sein d'autres organismes du même type. A l'heure où nombre de nos compatriotes s'inquiètent de l'avenir de leurs retraites, il convient de rétablir la confiance des cotisants qui est quelque peu atteinte. Seule une politique de transparence le permettra. Aussi, les pouvoirs publics doivent-ils étendre à l'ensemble des acteurs du système de retraite un processus d'investigation permettant un strict contrôle de leurs pratiques budgétaires. Ces caisses doivent absolument conserver leur vocation à but non lucratif. L'Etat quant à lui doit assumer ses responsabilités pour que ne se reproduise pas dans le milieu de la retraite une affaire telle que celle du scandale de l'ARC. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour effectuer un contrôle sérieux de l'ensemble des caisses de retraite, et s'il ne conviendrait pas d'instaurer ensuite une charte garantissant les méthodes de fonctionnement de ces caisses comme cela existe dans le monde associatif et caritatif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47638

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3519